



SUCCES DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE INITIEE PAR FIMALAC SUR SES PROPRES ACTIONS

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») vient de publier les résultats de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par Fimalac sur ses propres actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions en vigueur (l'« **Offre** »). A l'issue de cette Offre, qui s'est déroulée du 15 avril au 12 mai inclus, Fimalac a acquis au prix de 101 € par action **la totalité de ses 1 700 000** propres actions visées par l'Offre, représentant **6,32%** de son capital actuel composé de 26 920 000 actions.

Fimalac se réjouit du **succès de son Offre** et remercie tous ses actionnaires qui y ont répondu favorablement. Le nombre de titres présentés à l'Offre ayant été supérieur au nombre maximal de 1 700 000 actions qui était visé par l'Offre, une réduction proportionnelle d'environ 2% des titres présentés sera appliquée par les intermédiaires financiers.

Il sera procédé, conformément aux intentions exprimées par Fimalac lors de l'Offre, à l'annulation des 1 700 000 actions ainsi rachetées, qui constituent de l'auto-détention. Après annulation de ces actions, Groupe Marc de Lacharrière, actionnaire majoritaire de Fimalac, détiendra de concert avec Marc Ladreit de Lacharrière ainsi qu'avec notamment la Fondation Culture & Diversité, **92,98%** du capital. L'auto-détention préexistante à l'Offre représentera 0,83% du capital et la part du public dans le capital de Fimalac s'établira alors à **6,19%**.

Fait à Paris, le 19 mai 2016